



FNEEQ-INFO en action internationale

Vendredi 8 janvier 2010

ISRAËL DOIT METTRE FIN AU BLOCUS DE GAZA

MARCHE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Samedi 16 janvier 2010, 13 h 00 au Square Dorchester, Montréal

Au coin des rues Peel et René-Lévesque (station de métro Peel ou Bonaventure)

L'AN DERNIER NOUS AVONS ASSISTÉ AU MASSACRE EN DIRECT DE LA POPULATION DE GAZA par l'armée israélienne à travers son opération baptisée «plomb durci». Le bilan des bombardements et de l'invasion ? Plus de 1400 morts, des civils en très grande majorité dont plus de 400 enfants; plus de 500 blessé-es; la destruction de la quasi totalité des infrastructures essentielles à une société. ***Je me souviens !***

EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2010 LA POPULATION DE GAZA EST TOUJOURS ENFERMÉE, ASSIÉGÉE, CONTRÔLÉE, PRIVÉE DE SES DROITS FONDAMENTAUX PAR LE BLOCUS ILLÉGAL IMPOSÉ PAR ISRAËL DEPUIS 2006.

Nous avons peine à imaginer les souffrances, la désolation, l'étouffement et les traumatismes dans lesquels survivent 1,5 millions de Palestiniennes et Palestiniens emprisonné-es par ce blocus implacable qui tue quotidiennement. Le rapport de l'ONU, ou rapport Goldstone, a soutenu que l'objectif de l'agression a été «d'humilier et de terroriser une population civile, diminuer radicalement sa capacité économique locale à la fois à travailler et à subsister par elle-même, et à lui imposer un sentiment croissant et continu de dépendance et de vulnérabilité ».

ISRAËL AGIT EN TOUTE IMPUNITÉ AVEC LA COMPLICITÉ DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

L'Égypte a collaboré avec Israël en refusant l'accès à Gaza aux 1360 délégué-es de la Marche de libération de Gaza en provenance de 43 pays (dont 8 du Québec). A l'ONU, le Canada a voté contre le rapport Goldstone et appuie inconditionnellement Israël en violation du droit international.

LE SIÈGE DE GAZA EST ILLÉGAL. ISRAËL VIOLE LE DROIT INTERNATIONAL

- « L'enfermement cruel et impitoyable d'une population civile toute entière dans ce qu'il est convenu d'appeler la bande de Gaza, territoire transformé en prison, est la négation injustifiable, effrontée et honteuse des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamés comme un «idéal pour l'humanité», en 1948, il y a plus de soixante ans ». (**Ligue des Droits et Libertés** 23 déc. 2009)
- **Amnistie International** a qualifié le blocus de Gaza de « forme de châtement collectif de toute la population de Gaza, une violation flagrante des obligations d'Israël selon la Quatrième Convention de Genève ».
- **Richard Falk**, le rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme dans les territoires occupés a condamné le siège de Gaza affirmant qu'il équivaut à un « crime contre l'humanité ».
- L'ex-président des États-Unis, **Jimmy Carter**, a déclaré que les Palestiniennes et Palestiniens bloqués à Gaza sont traités « comme des animaux » et il a appelé à « la fin du siège de Gaza » qui prive « un million et demi de personnes des nécessités de base ».

NOUS DEMANDONS LE RESPECT PAR ISRAËL DE TOUTES LES DISPOSITIONS DU DROIT INTERNATIONAL:

la fin immédiate du blocus de Gaza, la fin de l'occupation et de la colonisation, l'exercice du droit de retour, le démantèlement du mur, le respect du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

ISRAËL IMPUNI, C'EST FINI ! PAS DE PAIX SANS JUSTICE !

COALITION ÉLARGIE POUR LA JUSTICE ET LA PAIX EN PALESTINE

Renseignements : Denis Kosseim, coordonnateur pour le Québec

514 923-5594 / dkosseim@hotmail.com, www.gazafreedommarch.ca (site bilingue)